

L'UNIQUE

La lettre d'information trimestrielle
d'IO-RENNES

n°9 Janvier 2018



UN NOUVEAU BÂTIMENT EN 2018 !

Les travaux du futur bâtiment de l'Institut d'Ostéopathie de Rennes ont débuté le 29 janvier 2018. La livraison est prévue pour septembre 2018.

Une extension de 700m² pour répondre aux exigences ministérielles

Situé sur le Campus de Ker Lann face à IO-RENNES, ce nouveau bâtiment permettra d'améliorer les conditions de travail des étudiants en leur offrant un accès permanent aux locaux. Le décret de décembre 2014 impose en effet aux établissements de formation une superficie et des ressources humaines adaptées à la capacité d'accueil de l'école. IO-RENNES est agréé pour recevoir 340 étudiants.



Le bâtiment actuel a été construit en 2012 sur le Campus de Ker Lann, le campus « vert » de Rennes Métropole où se côtoient grandes écoles et entreprises. Il a été conçu en forme de «E», initiale d'exigence et d'excellence qui figurent parmi les valeurs fondamentales de l'école.

L'UNIQUE

La lettre d'information trimestrielle
d'IO-RENNES



Elise Le Roux, diplômée d'IO-Rennes en 2017, a présenté le 9 décembre à l'UCO (University College of Osteopathy) ses **travaux de recherche ostéopathique en sciences de l'éducation**, intitulés «*Learning strategies of osteopathic techniques and clinical decision-making. Implications for osteopathic education*». Des travaux réalisés à IO-RENNES dans le cadre de son mémoire de fin d'études, avec Quentin Kerebel et en partenariat avec l'Université Rennes 2.



Participation à l'«International Education Conference» - Londres

Conférence «Les Minutes d'IO-RENNES»

L'Association ACR IO-RENNES organise la 4^e édition des « Minutes d'IO-RENNES » lundi **19 mars 2018** à Bruz. Cette **conférence gratuite** sur le thème de la course à pied est ouverte à tous et croisera le regard de différents professionnels de santé.



INSCRIPTIONS :
osteopathiennes@gmail.com
(limité à 120 places)



Les Directeurs d'écoles d'ostéopathie reçus à l'Assemblée Nationale

Marylène Bourgin, Directrice d'IO-RENNES, a été reçue le 7/12/2017 à l'Assemblée Nationale, aux côtés des autres écoles d'ostéopathie. Objectif : encadrer la profession et la formation via un projet de loi qui devrait être déposé en juin 2018, et à la création d'une Haute Autorité de l'Osteopathie. Une deuxième concertation avec les écoles est prévue début février.



Taxe d'apprentissage 2018 : Soutenez nos projets !

L'Institut d'Ostéopathie de Rennes est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage « hors quota » de la préfecture de la Région Bretagne (catégorie B). Ressource importante pour le développement pédagogique et scientifique de l'école, elle a permis en 2017 la mise en place de TACTILEO, outil numérique intuitif de création de séquences de cours. Pour verser en partie ou en totalité votre taxe d'apprentissage 2018, vous devez confier votre déclaration à un organisme collecteur avant le 28 Février. Contactez-nous pour en savoir plus !

En bref :

- > **20 000 consultations** réalisées depuis l'ouverture de la clinique en 2013
- > **3 nouvelles entreprises partenaires** : KILOUTOU, EVOLUTION et GROUPE POMONA
- > **4600€ récoltés pour l'AFSEP** (Sclérose en plaques) grâce à l'opération «paquets cadeaux»
- > **L'équipe d'IO-RENNES vous souhaite une excellente année 2018 !**

Les dates à retenir :

- > **19 mars 2018** : Conférence sur la course à pied à BRUZ
- > **14 et 15 février 2018** : Don du sang sur le Campus de Ker Lann



MEILLEURS
VOÛX
2018